

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	28 (1920)
Heft:	4
Rubrik:	Conférence de la Ligue des Croix-Rouges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'armistice. Le dimanche 2 novembre, intitulé « dimanche de la Croix-Rouge », il y eut des cultes spéciaux, des cérémonies imposantes dans presque toutes les communes américaines, et des orateurs retracèrent devant un public toujours nombreux les origines et l'histoire de la Croix-Rouge, insistant sur l'aide qu'il fallait continuer à apporter à cette œuvre d'utilité publique.

Dès le lundi matin, les volontaires, dont nous avons parlé plus haut, commencèrent leurs tournées. Il s'agissait surtout de femmes et de jeunes filles déjà membres d'une section, aidées par des vétérans des armées de terre et de mer, qui saisirent cette occasion de témoigner leur reconnaissance à une institution qui leur a rendu tant de services au cours de la grande guerre.

Passant de maison en maison, d'étage en étage, visitant les fabriques, les ate-

liers, les usines, les maisons de commerce, ces volontaires, animés d'une belle émulation, recrutaient partout de nouveaux « dollar-members ».

Durant la « semaine de la Croix-Rouge », les magasins avaient été sollicités de faire le plus possible de propagande en faveur de cette action de grande envergure, soit en composant leurs étalages de façon à rappeler la Croix-Rouge, soit en intercalant dans leurs annonces des avis engageant le public à faire son devoir vis-à-vis de cette association.

D'après ce que l'on sait déjà, le chiffre de 12 millions de nouveaux souscripteurs à 1 dollar au moins par personne sera largement dépassé pour 1920. C'est un nouveau succès qu'enregistre la Croix-Rouge américaine devenue si extraordinairement populaire en peu de temps, et que la Croix-Rouge suisse ferait bien d'imiter.

Conférence de la Ligue des Croix-Rouges, à Genève, 2 au 9 mars 1920

Les sociétés de la Croix-Rouge de 27 pays avaient envoyé des délégués à la première réunion du Conseil général de la Ligue au début du mois de mars. Nous voudrions résumer brièvement pour nos lecteurs le travail accompli par la Conférence à Genève.

La séance d'ouverture eut lieu dans la salle de l'Alabama où — rappelons ce fait historique — sous la présidence du général Dufour a été fondé le Comité international de la Croix-Rouge et où fut signée le 22 août 1864 la Convention de Genève.

M. Henry P. Davison, de la Croix-Rouge américaine, président du Conseil des gouverneurs de la Ligue, a prononcé à cette occasion un fort beau discours qui est

tout un programme. En récapitulant en détail l'œuvre immense et magnifique des Croix-Rouges, accomplie avant et surtout pendant la grande guerre, M. Davison et ses collègues ont estimé qu'il serait infiniment regrettable si tout le travail entrepris ne devait pas être *poursuivi en temps de paix*.

Forts de l'appui du Comité international, les promoteurs proposaient maintenant que la guerre est enfin terminée :

1^o D'encourager et de favoriser, dans chaque pays du monde, l'établissement et le développement d'une organisation nationale de Croix-Rouge, indépendante et dûment autorisée, ayant pour but d'amé-

liorer la santé, de prévenir la maladie et d'atténuer les souffrances de tous les peuples du monde, en s'assurant leur coopération à cet effet.

2° De contribuer au bien-être de l'humanité en intervenant comme intermédiaire pour mettre à la portée des peuples le bénéfice des faits déjà connus, des nouvelles découvertes scientifiques et médicales, et de leurs applications.

3° De constituer un intermédiaire qui coordonne les efforts des œuvres d'assistance en cas de grandes calamités nationales ou internationales.

Après avoir désigné M. William Rappard de Genève comme président de la conférence, et après avoir fait une ovation enthousiaste à M. Gustave Ador, président du Comité international, les délégués se sont répartis dans les deux commissions instituées, soit celle chargée d'étudier les questions médicales mises à l'ordre du jour, et celle devant s'occuper des questions d'organisation de la Ligue.

La Commission médicale a entendu plusieurs rapports concernant la manière d'adapter les activités multiples des Croix-Rouges pendant la guerre au temps de paix; elle a passé en revue le «nursing» et la formation de gardes-malades, les épidémies et les moyens de les prévenir, la lutte contre la tuberculose, la manière d'enrayer les maladies contagieuses; elle a écouté des travaux sur la salubrité publique, sur l'hygiène sociale et industrielle, sur la sauvegarde de l'enfance, etc.

Sur la proposition de son président, la conférence a émis les vœux suivants:

1° Il est désirable d'ouvrir les sociétés nationales aussi largement que possible à tous les citoyens, hommes et femmes, qui voudraient y entrer; pour cela, les droits annuels exigibles de tous les membres doivent être très modérés. Dans ce but

la conférence a décidé qu'au mois de mai de chaque année une énergique propagande serait organisée dans chaque pays, afin de recruter de nouveaux adhérents à la Croix-Rouge.

2° Il est désirable que chaque société nationale de Croix-Rouge considère la possibilité d'enrôler la jeunesse de son pays dans une section cadette auxiliaire de la Croix-Rouge.

La Commission médicale fit adopter les conclusions qui suivent:

1° Une école pour l'éducation des infirmières de santé publique, en étroite liaison avec la Ligue, devra être établie en Europe; cependant, jusqu'à l'époque où ceci pourra être réalisé, on recommande la création de bourses pour infirmières par les sociétés nationales de Croix-Rouge, afin d'assurer l'enseignement du «nursing» dans une ville choisie par la Ligue; l'instruction de ces infirmières serait placée sous la surveillance directe du siège central de la Ligue.

2° Plusieurs vœux concernant la lutte antituberculeuse, entre autres que la Ligue organise une démonstration antituberculeuse pratique dans un ou plusieurs pays où cette démonstration serait particulièrement désirable et où la Croix-Rouge nationale s'engagerait à continuer ultérieurement l'action antituberculeuse entreprise; et d'autres désirs tendant à ce que la Ligue étudie sans délai des projets pour l'extension immédiate de secours volontaires aux régions éprouvées, selon les besoins particuliers de chaque pays, et qu'elle fera un appel aux peuples du monde, par l'intermédiaire des sociétés de la Croix-Rouge, pour des médecins, des infirmières, le personnel auxiliaire nécessaire, du matériel sanitaire, des vivres appropriés et les sommes d'argent qui dans leur jugement seront indispensables à cette œuvre.

Le 8 mars, le président de la Confédération, M. Motta, vint apporter aux membres de la conférence le salut des autorités fédérales. En un magistral discours, M. Motta a souligné l'activité bienfaisante du Comité international et des Croix-Rouges nationales pendant la guerre. Nous désirons reproduire textuellement la fin de l'allocution du président de la Confédération suisse :

« Le Gouvernement fédéral considère comme un privilège, et attache par conséquent le plus grand prix à ce que le Comité international continue à personnalier et à faire rayonner dans le monde la mission humanitaire de la Suisse.

Le champ de la charité est immense, parce que la misère humaine est, hélas ! elle aussi sans limites. L'homme aspire au bonheur, mais il ne pourrait ni le connaître ni l'apprécier si le bonheur n'était souvent touché par la souffrance. La souffrance la plus aiguë et la plus meurtrière n'est pas celle qui blesse les corps, mais celle qui dessèche et qui tourmente les âmes.

Il est de notre devoir de combattre les maladies physiques et sociales, celles qui sont inséparables de la nature physique, comme celles qui dépendent d'institutions sociales défectueuses. Il est de notre obligation, en particulier, de tenter un effort pour sauver l'enfance ; l'enfance de demain ne sera pas moins malheureuse que celle d'aujourd'hui, car les privations de la guerre ont empoisonné chez les pères et les mères les sources mêmes de la vie. Si beaucoup des maux innombrables que la guerre a déchaînés sur l'humanité sont désormais presque sans remède, qu'il nous soit au moins permis de les adoucir et d'espérer que les hommes et les femmes de tous les pays sauront se réunir sur un programme commun qui portera, gravés

en traits de flamme, ces quatre mots : « Guerre à la guerre ! »

La haine est détestable ; seules la charité et l'entraide sont divines et leur symbole immortel est la croix. La croix blanche de la Suisse et la croix rouge, emblème des conventions de Genève, sont deux sœurs. Je salue, l'âme émue et remplie d'espérance, comme président de la Confédération suisse, dans toutes les parties de l'univers civilisé, toutes les sociétés de la Croix-Rouge, celles qui vont bientôt achever leur œuvre mille fois bénie des temps de la guerre, comme celles qui entreprennent la croisade nouvelle de la paix ! »

Le dernier jour, la conférence s'est occupée du rapatriement des malheureux prisonniers de guerre en Sibérie, puis, en une dernière séance plénière, la résolution suivante a été votée à l'unanimité :

Le Conseil général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge réunies à Genève en mars 1920 reconnaît les services rendus par le Comité international de la Croix-Rouge, fondateur de l'œuvre en 1863. Son existence, son utilité et son rôle ont été confirmés par toutes les conférences internationales. Il est le gardien des principes fondamentaux qui sont à la base de l'institution de la Croix-Rouge.

Les buts de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge sont :

1^o D'encourager et de favoriser dans chaque pays du monde l'établissement et le développement d'une organisation nationale de Croix-Rouge indépendante et dûment autorisée ayant pour but d'améliorer la santé, de prévenir la maladie et d'atténuer les souffrances de tous les peuples du monde, en s'assurant leur coopération à cet effet.

2^o De contribuer au bien-être de l'humanité en intervenant comme intermédiaire

pour mettre à la portée des peuples le bénéfice des faits déjà connus, des nouvelles découvertes scientifiques et médicales et de leurs applications.

3^e De constituer un intermédiaire qui coordonne les efforts des œuvres d'assistance en cas de grandes calamités nationales ou internationales.

Enfin, dans un émouvant discours, M. le professeur Rappard clôt la première réunion des représentants de la Ligue, en remerciant ses collaborateurs et tous les délégués d'avoir bien voulu, en des temps si troublés, venir à Genève pour confirmer les bases d'une institution destinée à venir en aide à l'humanité tout entière.

Fragments d'une causerie

demandée à M^{me} Alice Favre, présidente de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse, et faite par elle en décembre 1919 à une société genevoise désireuse de se renseigner sur la Croix-Rouge en général, et en particulier sur l'activité de la Croix-Rouge genevoise pendant la guerre.

I. Croix-Rouge internationale. — II. Croix-Rouge suisse. — III. Croix-Rouge genevoise.

I. Croix-Rouge internationale.

Je commencerai d'abord par vous donner quelques indications sur son origine et son organisation, car j'ai cru m'apercevoir qu'en Suisse, et même dans la ville de Genève où elle est née, on est peu renseigné sur elle.

Ce fut en juin 1859 que notre compatriote Henri Dunant, âgé de 31 ans et déjà très préoccupé de philanthropie, assista pendant la guerre des Italiens et Français contre les Autrichiens en Lombardie, à la bataille de Solférino. Son cœur fut serré à la vue de ce qu'est la guerre, de la souffrance, la misère et l'abandon qui accablaient tous les blessés alors très peu et mal secourus. Il se mit de suite avec d'autres à les soigner sur place, on l'appelait « le Monsieur en blanc » à cause de son habit blanc. Mais cette émotion profonde ne s'arrêta pas là et ne fut pas stérile, comme beaucoup le sont malheureusement; elle donna naissance chez lui à une idée de génie, ce qui pourrait s'appeler dans le monde moral une *découverte*, peut-être la plus grande et la plus féconde des temps modernes. « La notion qu'un homme tombé est un homme à secourir », l'idée de la fraternité humaine

dominant les passions, les haines de races, et se traduisant pratiquement, voilà la gloire qui sera toujours le partage d'Henri Dunant et que nul ne pourra lui ravir.

Il publia un livre « *Un souvenir de Solférino* » qui émut l'Europe entière.

Les inventeurs sont rarement, vous le savez, des organisateurs et malgré tout le travail que fit Dunant après la guerre d'Italie, il fallut que d'autres vinssent à son aide pour faire fructifier sa pensée. Cette gloire-là revint pleinement à une Commission spéciale de la Société genevoise d'utilité publique présidée par M. Gustave Moynier et composée de MM. Henri Dunant, Dr Théodore Maunoir, Dr Appia et le général Dufour. Ces hommes, après Dunant, sont les fondateurs de la Croix-Rouge. Honneur à leur mémoire! Ce groupe convoqua à Genève une Conférence internationale, le 9 octobre 1863, à laquelle 14 Etats se firent représenter. Présidée par M. Moynier, le général Dufour fit le discours de bienvenue, Dunant en fut le secrétaire; elle se réunit dans la salle de l'Athénée à Genève où une inscription rappelle la pose de la première pierre de ce monument mondial.